



Division des droits des Palestiniens

Janvier 2008
Volume XXXI, Bulletin n° 1

Bulletin concernant les activités menées par le système des Nations Unies et les organisations intergouvernementales concernant la question de Palestine

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Le Secrétaire général demande qu'il soit immédiatement mis fin à la violence à Gaza et dans le sud d'Israël	3
II. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires informe les journalistes du bouclage de Gaza.	3
III. Le Rapporteur spécial des Nations Unies publie une déclaration sur la situation à Gaza	4
IV. Le Mouvement des pays non alignés publie une déclaration sur la bande de Gaza	5
V. Le Rapporteur spécial des Nations Unies présente un rapport au Conseil des droits de l'homme	5
VI. L'Organisation des Nations Unies et les organismes partenaires lancent en 2008 un appel humanitaire global en faveur du territoire palestinien occupé	6
VII. Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé fait une déclaration sur la situation sanitaire à Gaza	7
VIII. Le Conseil de sécurité se réunit d'urgence	8
IX. Le Conseil des droits de l'homme tient sa sixième session extraordinaire	11
X. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques fait un exposé devant le Conseil de sécurité	13
XI. Le Mouvement des pays non alignés fait une déclaration sur la situation dans le territoire palestinien occupé	16

Le bulletin peut être consulté sur le site Web du système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL) à l'adresse suivante : <http://unispal.un.org>.

I. Le Secrétaire général demande qu'il soit immédiatement mis fin à la violence à Gaza et dans le sud d'Israël

La déclaration suivante a été publiée le 18 janvier 2008 (SG/SM/11380) par le porte-parole du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Ban Ki-moon :

Le Secrétaire général lance un appel pressant pour qu'il soit mis immédiatement un terme à la violence qui embrase désormais Gaza et touche les communautés du sud d'Israël. Il renouvelle ses précédents appels pour que les Palestiniens cessent sur-le-champ les tirs isolés et attaques à la roquette dirigés contre Israël et demande aux Forces de défense israéliennes de faire preuve de la plus grande retenue. Il rappelle une nouvelle fois aux parties l'obligation qui leur incombe de respecter le droit international humanitaire et de ne pas mettre en danger les civils.

Outre le regain de violence, la décision d'Israël de fermer les points de passage entre Gaza et Israël, qui permettent d'acheminer l'aide humanitaire, suscite une inquiétude toute particulière. Cette mesure prive la population du combustible qui est essentiel au pompage de l'eau et à la production de l'électricité destinées aux habitations et aux hôpitaux. Si cette situation perdure, la fermeture provoquera également une aggravation des pénuries de denrées alimentaires et de fournitures médicales et humanitaires dans la bande de Gaza. Le Secrétaire général demande à Israël de s'abstenir de toute mesure susceptible de nuire au bien-être de la population civile à Gaza.

Le Secrétaire général se dit profondément préoccupé par le fait que les hostilités qui se produisent sur le terrain risquent de saper les espoirs de paix suscités par le processus politique entamé à Annapolis.

II. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires informe les journalistes du bouclage de Gaza

Le 18 janvier 2008, John Holmes, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, a tenu une conférence de presse à New York sur la nouvelle crise humanitaire dans la bande de Gaza. On trouvera ci-après des extraits de la transcription de la Conférence :

Lors d'une conférence de presse, tenue aujourd'hui, John Holmes, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, a déclaré que la fermeture le matin même des points de passage entre Israël et la bande de Gaza en réponse à l'intensification des tirs transfrontières de roquettes de la part des militants palestiniens risquait, au cas où elle se prolongerait, d'exacerber sérieusement une situation humanitaire déjà « extrêmement grave et totalement inacceptable ».

Évoquant devant les correspondants en poste au Siège la nouvelle crise humanitaire à Gaza, M. Holmes a déclaré qu'il se joindrait au Secrétaire général pour exhorter le Gouvernement israélien à revoir sa décision au plus tôt et à assouplir les restrictions mises en place, dans l'espoir que les modalités de passage redeviennent normales dès dimanche, après le sabbat. Les Palestiniens ont été

instamment priés de cesser tous les tirs isolés et attaques à la roquette dirigés contre Israël et les Forces de défense israéliennes de faire preuve de la plus grande retenue.

Mettant l'accent sur l'obligation incombant aux deux parties de respecter le droit international humanitaire et de veiller en particulier à protéger les civils, M. Holmes a déclaré que les points de passage entre Gaza et Israël étaient vitaux pour l'acheminement de l'aide humanitaire et autres biens vers le territoire. Les mesures prises aujourd'hui avaient privé la population du carburant essentiel au pompage de l'eau et à la production de l'électricité destinées aux habitations et aux hôpitaux. Les réserves restantes risquaient de s'épuiser d'ici à quelques jours si les réapprovisionnements ne reprenaient pas.

M. Holmes a par ailleurs déclaré qu'il existait un problème général d'accès aux médicaments et aux denrées alimentaires, et noté que les organisations humanitaires actives à Gaza avaient décrit la situation comme étant catastrophique, du fait de la pauvreté, de la dépendance à l'égard de l'aide extérieure, du chômage et des autres effets économiques résultant du blocus. Le grand nombre d'actes de violence qui se produisaient actuellement à Gaza, dans le sud d'Israël et en Cisjordanie, ainsi que l'escalade de la semaine dernière risquaient d'entraîner un nouveau cycle de violence, plaçant une situation déjà « extrêmement inquiétante et délicate » dans un contexte encore plus dangereux.

M. Holmes a indiqué que le nombre d'attaques à la roquette lancées depuis Gaza avait énormément augmenté au cours des derniers jours. Près de 150 roquettes Qassam avaient visé Israël entre le 16 et le 18 janvier, contre 150 environ pour tout le mois de décembre. Les ripostes israéliennes avaient entraîné la mort de 32 Palestiniens, y compris de civils, et fait plusieurs blessés.

III. Le Rapporteur spécial des Nations Unies publie une déclaration sur la situation à Gaza

Le 18 janvier 2008, John Dugard, Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, a fait la déclaration suivante (communiqué de presse HR/08/006) :

La mort d'une quarantaine de Palestiniens à Gaza la semaine passée, la prise pour cible d'un bureau administratif situé à proximité d'un lieu où se célébrait un mariage, avec ce que cela devait inévitablement entraîner en pertes en vies humaines et en blessés parmi la population civile, ainsi que la fermeture de tous les points d'entrée à Gaza soulèvent de très graves questions à propos du respect par Israël du droit international et de son attachement au processus de paix. Les mesures récentes violent l'interdiction formelle d'infliger des peines collectives énoncée dans la quatrième Convention de Genève. Elles portent également atteinte à l'un des principes fondamentaux du droit international humanitaire selon lequel toute intervention militaire doit faire la distinction entre les objectifs militaires et civils. Israël devait être au courant du mariage qui se déroulait à Gaza à proximité du Ministère de l'intérieur au moment où il a lancé ses missiles contre le bâtiment. Ceux qui sont responsables de ces actes lâches se sont rendus coupables de graves crimes de guerre et devraient être poursuivis et punis. Les représentants des États-Unis et des autres pays qui ont assisté à la Conférence d'Annapolis ont l'obligation juridique et morale de contraindre Israël à mettre un terme à ses interventions contre

Gaza, de rétablir la confiance dans le processus de paix, de veiller au respect du droit international et de protéger la vie des civils.

IV. Le Mouvement des pays non alignés publie une déclaration sur la bande de Gaza

Le 18 janvier 2008, Rodrigo Malmierca Díaz, Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies, a, en sa qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, présenté au Secrétaire général Ban Ki-moon la déclaration sur la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, adoptée par le Bureau le 17 janvier 2008. Cette déclaration est reproduite ci-après (A/62/652; S/2008/28) :

Le Mouvement des pays non alignés condamne les récentes attaques militaires menées par Israël, Puissance occupante, contre la population civile palestinienne dans la bande de Gaza, attaques qui ont fait 19 morts parmi les Palestiniens et 50 blessés graves et provoqué la destruction de nombreux biens civils et terres agricoles. Le Mouvement des pays non alignés juge cette situation profondément préoccupante car les actions illégales menées par Israël ont provoqué, en un mois et demi, la mort de plus de 150 civils palestiniens, dont des enfants et des femmes.

Cette escalade de la violence militaire par Israël constitue une grave violation du droit international, y compris du droit humanitaire et du droit des droits de l'homme, alimente le cycle de la violence et menace la paix et la sécurité internationales ainsi que le fragile processus de paix entre les deux parties. De plus, elle aggrave encore la difficile situation humanitaire sur le terrain dans la bande de Gaza, où la population civile continue de subir les conséquences d'un siège dévastateur.

Le Mouvement des pays non alignés lance un appel à la communauté internationale, notamment au Conseil de sécurité, afin qu'elle assume ses responsabilités et demande à Israël, Puissance occupante, de mettre immédiatement fin à ses violations et de respecter les obligations qui lui incombent en vertu du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU en tant que Puissance occupante du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Le Mouvement des pays non alignés exprime sa solidarité avec le peuple palestinien en cette période critique et réaffirme les positions de principe qu'il défend depuis longtemps, notamment la fin de l'occupation par Israël de la Palestine et d'autres terres arabes occupées depuis 1967 et la création d'un État de Palestine indépendant ayant Jérusalem-Est pour capitale.

V. Le Rapporteur spécial des Nations Unies présente un rapport au Conseil des droits de l'homme

Le 21 janvier 2008, John Dugard, Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, a présenté un rapport au Conseil des droits de l'homme, dont un résumé est reproduit ci-après (A/HRC/7/17) :

Cette année marque le quarantième anniversaire de l'occupation du territoire palestinien. Les obligations d'Israël en tant que Puissance occupante n'ont pas diminué du fait du caractère prolongé de cette occupation.

Israël demeure la Puissance occupante à Gaza même s'il affirme que Gaza est un « territoire hostile ». Cela signifie que ses actes doivent être mesurés à l'aune des normes du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme. Si on le juge au regard de ces normes, Israël est en violation grave de ses obligations juridiques. La punition collective qu'inflige Israël à Gaza est expressément interdite par le droit international humanitaire et a provoqué une grave crise humanitaire.

La situation des droits de l'homme en Cisjordanie s'est aggravée, alors que l'on espérait qu'elle s'améliorerait à la suite de l'éviction du Hamas de l'administration de la Cisjordanie. Les colonies s'agrandissent, la construction du mur continue et le nombre des points de contrôle augmente. Les incursions militaires et les arrestations se multiplient; 779 détenus palestiniens ont été libérés mais 11 000 demeurent dans les prisons israéliennes.

Le droit du peuple palestinien à l'autodétermination est gravement menacé par la séparation de Gaza et de la Cisjordanie qui résulte de la prise du pouvoir par le Hamas à Gaza en juin 2007. La communauté internationale ne doit ménager aucun effort pour rétablir l'unité palestinienne.

Le 27 novembre, un nouveau processus de paix a été engagé lors de la réunion d'Annapolis. Ce processus doit se dérouler dans un cadre normatif qui respecte le droit international, le droit international humanitaire et les droits de l'homme. L'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé est une composante essentielle de ce cadre et ne peut être passé sous silence par le processus de paix d'Annapolis, les autorités israéliennes et palestiniennes, le Quatuor ou l'Organisation des Nations Unies. Le Secrétaire général, en sa qualité de représentant de l'Organisation des Nations Unies, doit veiller à ce que l'avis consultatif, qui représente la loi de l'ONU, soit respecté par toutes les parties engagées dans le processus d'Annapolis.

VI. L'Organisation des Nations Unies et les organismes partenaires lancent en 2008 un appel humanitaire global en faveur du territoire palestinien occupé

Le 22 janvier 2008, l'Organisation des Nations Unies et les organismes humanitaires partenaires ont lancé un appel global en faveur du territoire palestinien occupé. Le communiqué de presse y afférent est reproduit ci-après :

L'Organisation des Nations Unies et les organismes humanitaires partenaires ont lancé aujourd'hui leur appel le plus important en faveur des Palestiniens – portant sur une somme de 462 millions de dollars –, la population de Cisjordanie et de la bande de Gaza devant, en 2008, devenir de plus en plus tributaire de l'aide humanitaire.

Selon Maxwell Gaylard, Coordonnateur des opérations humanitaires, « les bouclages non seulement nuisent au bien-être économique des familles et des communautés dans le territoire palestinien occupé, ils portent également atteinte à la

dignité même du peuple palestinien. C'est pourquoi nous demandons un appui constant aux efforts déployés en vue d'apporter une aide réelle et appréciable là où elle est le plus nécessaire en Cisjordanie et à Gaza. Le bouclage actuel de Gaza suscite une inquiétude croissante ».

Malgré une amélioration de la conjoncture politique, les conditions de vie de 3,8 millions de Palestiniens risquent de se détériorer si le bouclage se poursuit.

Les restrictions à la liberté de circulation des biens et des personnes nuisent déjà à l'économie et à la qualité de vie dans le territoire palestinien occupé. En outre, l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes humanitaires doivent également faire face à de nouveaux obstacles tels qu'une augmentation des coûts et de nouvelles limitations concernant l'acheminement de l'aide vers la Cisjordanie et la bande de Gaza, du fait du durcissement de la politique de bouclage.

Douze organismes des Nations Unies et 28 organisations non gouvernementales (dont 15 internationales et 13 nationales) ont lancé un appel global en vue d'obtenir 461,9 millions de dollars destinés à satisfaire les besoins humanitaires fondamentaux du peuple palestinien en 2008. C'est l'appel le plus important en vue d'une aide humanitaire d'urgence qui ait jamais été lancé dans le territoire palestinien occupé et le troisième le plus important du monde, après ceux destinés au Soudan et à la République démocratique du Congo.

« La situation en Cisjordanie et à Gaza est catastrophique et ne fait que s'aggraver. Avec le bouclage hermétique de Gaza, la grande majorité des habitants dépendent de l'aide de l'Organisation des Nations Unies, qui est à présent sérieusement menacée », a déclaré Filippo Grandi, Commissaire général adjoint de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. « En Cisjordanie, des centaines d'obstacles matériels détruisent l'économie et entravent l'acheminement de l'aide à un moment où la communauté internationale essaie de relancer les efforts visant à mettre le processus de paix de nouveau sur les rails et à renforcer les capacités et les institutions ».

À en croire les chiffres les plus récents, 57 % des ménages palestiniens vivent dans la pauvreté, dont environ 49 % en Cisjordanie et 79 % dans la bande de Gaza.

Le financement demandé en 2008 allégera les souffrances en assurant une aide alimentaire pour les plus vulnérables, une éducation pour les enfants, la création d'emplois, l'autarcie, des soins de santé, l'assainissement et la protection des droits de l'homme.

VII. Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé fait une déclaration sur la situation sanitaire à Gaza

Le 22 janvier 2008, la Directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé, Margaret Chan, a fait une déclaration sur la situation sanitaire dans la bande de Gaza :

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) est préoccupée par la situation sanitaire à Gaza et dans les environs et par les souffrances qu'elle entraîne pour les populations civiles de la région.

À Gaza, la rupture de l'approvisionnement en électricité, faute de carburant, et les restrictions à la circulation des personnes et des biens, y compris les médicaments, désorganisent les services de santé de base et entravent l'accès à des soins spécialisés en dehors de Gaza.

La fréquence des coupures de courant et l'insuffisance de l'alimentation en électricité des générateurs installés dans les hôpitaux sont particulièrement préoccupantes car elles perturbent le fonctionnement des unités de soins intensifs, des salles d'opération et des services d'urgence. À la pharmacie centrale, les coupures de courant interrompent la réfrigération indispensable à certaines fournitures médicales, dont les vaccins. Récemment, des colis de médicaments essentiels et d'autres fournitures envoyés par l'OMS ont été retardés à la frontière.

L'OMS se félicite d'apprendre que l'acheminement de carburant et de fournitures s'est amélioré aujourd'hui mais demande que des mesures supplémentaires soient prises pour éviter tout nouveau problème d'approvisionnement. Elle demande en outre le rétablissement de l'alimentation en électricité des établissements de santé, la levée des restrictions à la circulation des médicaments et des produits essentiels à Gaza et l'accès aux soins de santé en dehors de Gaza pour les patients.

VIII. Le Conseil de sécurité se réunit d'urgence

Le 22 janvier 2008, le Conseil de sécurité s'est réuni pour examiner « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne » à la demande de l'Arabie saoudite, au nom de la Ligue des États arabes (S/2008/31). On trouvera ci-après (S/PV.5824) le texte de l'exposé de B. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques :

La crise qui sévit dans la bande de Gaza et le sud d'Israël s'est sérieusement aggravée depuis mardi dernier, 15 janvier 2008. Les signes avant-coureurs de cette escalade ont été les attaques quotidiennes à la roquette ou au mortier lancées par plusieurs groupes de militants de Gaza contre des zones résidentielles civiles israéliennes, les attaques régulières menées par les Forces de défense israéliennes (FDI) contre Gaza ou à l'intérieur même de la bande, ou encore les restrictions sévères imposées par Israël à l'utilisation des points d'entrée à Gaza, sous prétexte de mettre fin aux tirs de roquettes.

Les Forces de défense israéliennes ont pénétré dans la bande de Gaza le mardi 15 janvier et livré des combats acharnés aux militants du Hamas, notamment en utilisant des avions et des chars. Le Hamas a revendiqué la responsabilité des tirs isolés et des attaques à la roquette contre Israël.

Depuis lors, plus de 150 attaques à la roquette et au mortier contre Israël ont été dénombrées, qui ont fait 11 blessés parmi les Israéliens, et des tirs isolés ont entraîné la mort d'un ressortissant équatorien dans un kibboutz en Israël.

Quarante-deux Palestiniens ont été tués et 117 blessés par les Forces de défense israéliennes, qui ont fait la semaine passée huit incursions terrestres et lancé 15 frappes aériennes et 10 missiles sol-sol. Parmi les morts figurent des civils palestiniens, qui ont été tués lors de batailles terrestres entre les Forces de défense israéliennes et des militants ou encore dans le cadre des frappes aériennes et des assassinats ciblés israéliens.

Ces derniers jours ont vu une diminution sensible de la violence, notamment des tirs de roquette et des incursions des Forces de défense israéliennes. Entre les premières heures du jour, ce matin et à 14 heures locales, une roquette est tombée dans un champ et trois obus de mortier ont été tirés; il n'y a eu aucune incursion ni opération des FDI. La situation reste néanmoins très précaire.

Le Secrétaire général a exprimé sa vive préoccupation face à ce bain de sang et a lancé un appel pour qu'il soit mis un terme immédiat à la violence. Il a insisté sur la responsabilité qui incombe à toutes les parties d'honorer les obligations que leur impose le droit international humanitaire et de ne pas mettre la vie de civils en danger.

Les tirs aveugles de roquettes et d'obus de mortier en direction des agglomérations civiles et des points de passage sont absolument intolérables. Nous persistons à les condamner sans réserve. Ces attaques terrorisent les communautés israéliennes proches de Gaza, en particulier dans la ville de Sderot. Elles font également courir des risques au personnel humanitaire qui opère aux points de passage. Elles se produisent régulièrement depuis bien avant le désengagement d'Israël, entraînant des pertes civiles, des dégâts matériels, des fermetures d'écoles et de graves pathologies post-traumatiques. Plus de 100 000 Israéliens vivent à portée de tir d'une roquette Quassam standard.

Nous constatons en outre avec préoccupation que le caporal Gilad Shalit des FDI est encore retenu prisonnier à Gaza et que le Hamas continue de lui refuser l'accès au Comité international de la Croix-Rouge, en violation du droit international humanitaire. Nous demeurons préoccupés par les accusations de contrebande d'armes et de matériel vers Gaza.

Nous appelons également Israël et ses forces armées à veiller au strict respect du droit international humanitaire. Je rappelle fermement que l'occupation israélienne – y compris s'agissant de Gaza – comporte des obligations claires en vertu du droit international, y compris la quatrième Convention de Genève.

Nous sommes conscients des préoccupations d'Israël en matière de sécurité. Nous prenons également note du fait qu'il souligne que lorsqu'il a recours à la force militaire, il ne vise pas les civils et prend soin d'éviter les pertes civiles. Cependant, Israël est tenu de ne pas prendre de mesures disproportionnées et de ne pas mettre en danger les civils et doit mener des enquêtes approfondies sur les incidents qui ont fait des victimes civiles et veiller à ce que les auteurs répondent de leurs actes. Je tiens aussi à réaffirmer que la position de principe fondamentale de l'Organisation des Nations Unies – qui est de s'opposer aux exécutions extrajudiciaires – est renforcée par la fréquence avec laquelle des opérations de ce type sont menées dans des zones civiles densément peuplées. C'est la raison pour laquelle le Secrétaire général à maintes fois a appelé Israël à faire montre de la plus grande retenue.

Les points de passage de Gaza sont généralement restés fermés depuis la prise de contrôle par le Hamas en juin 2007, sauf aux importations destinées à satisfaire les besoins humanitaires fondamentaux. Par rapport au premier semestre de 2007, déjà caractérisé par une situation précaire, les importations vers Gaza ont chuté de 77 % et les exportations depuis Gaza de 98 %. La plupart des Palestiniens ne peuvent pas sortir de Gaza; des exceptions sont faites pour certains étudiants et travailleurs humanitaires, ainsi que pour quelques cas médicaux bien spécifiques.

De vastes projets de construction de l'Organisation des Nations Unies, qui pourraient fournir emplois et logements aux habitants de Gaza, dont certains ont été mis à la rue par des opérations des Forces de défense israéliennes, sont gelés car les matériaux de construction ne sont pas disponibles. À un moment où les procédures de sécurité pour l'ONU sont plus essentielles que jamais, les demandes formulées par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) afin d'importer ne serait-ce que des vitres pare-balles pour protéger ses bureaux de Gaza se voient opposer une fin de non-recevoir.

Le 17 janvier, Israël a accru la quantité de carburant autorisée dans Gaza, à la suite d'une pétition déposée auprès de la Haute Cour israélienne. Cela dit, le 18 janvier, les tirs de roquettes s'étant intensifiés, Israël a imposé un bouclage de la bande de Gaza, interrompant l'importation de carburant, de denrées alimentaires, de fournitures médicales et d'articles essentiels. La centrale électrique de Gaza, qui fournit du courant à la ville de Gaza et aux camps intermédiaires, a arrêté de fonctionner dimanche soir, exposant toutes les zones, à l'exception de Rafah, à des coupures de courant durant 8 à 12 heures par jour. Environ 40 % de la population a été privée d'un accès régulier à l'eau potable. Il a été signalé que 50 % des boulangeries avaient fermé en raison du manque d'électricité, de farine et de céréales. Les hôpitaux ont dû recourir à des groupes électrogènes et deux d'entre eux ont été obligés de réduire leurs activités aux seules unités de soins intensifs. Trente millions de litres d'eaux d'égout non traitées ont été déversés dans la Méditerranée du fait d'une panne de l'équipement de pompage.

Plus tôt dans la journée, des manifestants palestiniens qui essayaient de forcer le point de passage de Rafah ont été dispersés par les forces de sécurité égyptiennes, ce qui aurait fait un certain nombre de blessés.

Grâce aux interventions du Secrétaire général, du Coordonnateur spécial des Nations Unies, Robert Serry, et de la Commissaire générale de l'UNRWA, Karen Koning AbuZayd, l'Organisation ne ménage aucun effort pour que le bouclage de Gaza se relâche rapidement.

Aujourd'hui, Israël a rouvert deux points de passage pour permettre aux organisations internationales d'acheminer carburant et secours humanitaires. Nous ignorons à l'heure actuelle s'ils resteront ouverts. Nous exhortons vivement Israël à autoriser au minimum la livraison régulière et sans entrave de carburant et de produits de première nécessité. Quelque 600 000 litres de carburant seront acheminés aujourd'hui, et l'on espère atteindre 2,2 millions de litres pendant la semaine pour les hôpitaux, les véhicules industriels, les opérations de l'UNRWA et la centrale électrique. Cette dernière a été remise en marche à 11 h 30, heure locale, ce matin.

Je voudrais toutefois souligner que la situation humanitaire demeure extrêmement précaire. Les 2,2 millions de litres de combustible en question ne feront que ramener la fourniture d'électricité à ce qu'elle était au début de janvier. Cela peut signifier des coupures de 8 à 10 heures par jour au cœur de Gaza et un jour sur deux dans le reste de la bande. En outre, l'essence n'est toujours pas autorisée dans Gaza, ce qui entraîne la fermeture généralisée des stations-service. Faute d'approvisionnement, les stocks du Programme alimentaire mondial, qui a un besoin vital d'essence, seront épuisés d'ici à jeudi matin.

L'acheminement des fournitures commerciales humanitaires nécessaires pour satisfaire l'ensemble des besoins humanitaires de Gaza n'est toujours pas autorisé. En décembre, 43,5 % seulement des besoins alimentaires commerciaux de base ont été satisfaits. Il est impératif que l'assistance humanitaire commerciale et internationale soit autorisée à entrer à Gaza.

Comme le Secrétaire général l'a déclaré en septembre dernier, lorsque le Cabinet israélien a pris la décision de renforcer les mesures de bouclage, Israël doit revoir et cesser sa politique consistant à exercer une pression sur la population civile de Gaza en réponse aux actes inacceptables perpétrés par des militants. Je rappelle que le droit international interdit les châtements collectifs. À cet égard, je saisis la présente occasion pour réaffirmer le ferme appui du Secrétaire général au plan du Président Abbas et du Premier Ministre Fayyad de l'Autorité palestinienne prévoyant que celle-ci contrôle les points d'entrée à Gaza, en particulier à Karni. Il faudrait de manière prioritaire appliquer rapidement cette initiative pour le bénéfice de la population civile de Gaza.

Les événements de la semaine passée ont également souligné l'éventualité toujours présente que le processus d'Annapolis soit sapé par la détérioration de la situation sur le terrain, et en particulier par la persistance de la crise à Gaza. Il y a moins de deux semaines, les parties ont ouvert des négociations sur les questions clefs, et le Président Bush s'est rendu dans la région pour marquer sa volonté de les aider à conclure un traité de paix en 2008 et à appliquer la phase I de la Feuille de route. Les représentants du Quatuor et l'ensemble de la communauté internationale sont pleinement engagés dans cet effort, pour ce qui devrait être une année d'espoir et de possibilités pour les Israéliens et les Palestiniens. La gestion et la limitation de la crise à Gaza sembleraient être les conditions minimales à remplir pour que ce processus ait une chance d'aboutir.

Enfin, je tiens à réaffirmer le profond attachement de l'ONU au bien-être de la population civile touchée par ce conflit. Le travail réalisé par les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales à Gaza est l'un des rares éléments qui empêchent que la crise actuelle n'entraîne une détérioration encore plus grave de la situation. Le Coordonnateur spécial Serry et la Commissaire générale de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient AbuZayd se trouvaient à Gaza la semaine dernière au moment où la violence avait atteint son paroxysme, et le Coordonnateur spécial s'est également rendu dans la ville israélienne de Sderot qui était la cible d'attaques à la roquette de plus en plus nombreuses. L'Organisation des Nations Unies continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour veiller à ce que les civils soient protégés et aidés, quel que soit le climat politique.

IX. Le Conseil des droits de l'homme tient sa sixième session extraordinaire

Le Conseil des droits de l'homme a tenu les 23 et 24 janvier 2008 sa sixième session extraordinaire sur les violations des droits de l'homme résultant des incursions militaires israéliennes dans le territoire palestinien occupé, notamment les plus récentes à Gaza et dans la ville de Naplouse en Cisjordanie. Le Conseil a adopté un projet de résolution (A/HRC/S-6/L.1), reproduit ci-après, par 30 voix contre 1, avec 15 abstentions :

S-6/... Violations des droits de l'homme résultant des attaques et des incursions militaires israéliennes dans le territoire palestinien occupé, notamment dans la bande de Gaza occupée

Le Conseil des droits de l'homme,

S'inspirant des principes et objectifs de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme,

Affirmant que la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, est applicable au territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est,

Reconnaissant que les attaques et les incursions militaires israéliennes dans le territoire palestinien occupé, en particulier les incursions récentes dans la bande de Gaza occupée et la ville de Naplouse en Cisjordanie, constituent de graves violations des droits de l'homme et des droits humanitaires des civils palestiniens qui s'y trouvent, exacerbent la grave crise humanitaire que subit le territoire palestinien occupé et compromettent les efforts internationaux, y compris la Conférence d'Annapolis et la Conférence des donateurs pour l'État palestinien tenue à Paris, visant à dynamiser le processus de paix et à établir d'ici à la fin de 2008 un État palestinien viable, contigu, souverain et indépendant,

Reconnaissant également que le siège israélien imposé à la bande de Gaza occupée, notamment la fermeture des postes frontière et l'interruption des approvisionnements en combustibles, en vivres et en médicaments, constitue une punition collective des civils palestiniens et entraîne des conséquences humanitaires et écologiques désastreuses,

1. *Exprime sa profonde préoccupation* devant les attaques militaires répétées d'Israël dans le territoire palestinien occupé, en particulier dans la bande de Gaza occupée, qui ont fait des morts et des blessés parmi les civils palestiniens, y compris les femmes et les enfants;

2. *Lance un appel* pour que la communauté internationale prenne d'urgence des mesures visant à mettre fin immédiatement aux graves violations commises par la Puissance occupante, Israël, dans le territoire palestinien occupé, notamment la série d'attaques et d'incursions incessantes et répétées de l'armée israélienne dans le territoire et le siège de la bande de Gaza occupée;

3. *Exige* que la Puissance occupante, Israël, lève immédiatement le siège qu'elle a imposé à la bande de Gaza occupée, rétablisse un approvisionnement continu en combustibles, en vivres et en médicaments et rouvre les postes frontière;

4. *Demande* une protection immédiate des civils palestiniens du territoire palestinien occupé conformément au droit des droits de l'homme et au droit international humanitaire;

5. *Engage instamment* toutes les parties concernées à respecter les règles du droit des droits de l'homme et du droit international humanitaire et à s'abstenir de tout acte de violence à l'encontre de la population civile;

6. *Prie* la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de rendre compte au Conseil, à sa prochaine session, des progrès réalisés dans l'application de la présente résolution.

X. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques fait un exposé devant le Conseil de sécurité

Le 30 janvier 2008, B. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, a fait un exposé devant le Conseil de sécurité à propos de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Des extraits de son exposé figurent ci-après (S/PV/5827) :

Ces quatre dernières semaines ont montré le fossé qui existe entre les aspirations d'ordre politique et la dure réalité de la situation sur le terrain au Moyen-Orient. La poursuite des efforts visant à faire avancer le processus d'Annapolis, l'ouverture de négociations sur des questions clefs et la visite du Président des États-Unis d'Amérique, George W. Bush, ont été éclipsées par l'escalade de la violence à Gaza et dans le sud d'Israël, qui s'est accompagnée d'une fermeture parfois totale de la bande de Gaza, d'une aggravation des souffrances humanitaires et d'une multiplication des atteintes aux droits de l'homme.

Depuis mon dernier exposé devant le Conseil, le 22 janvier, la crise à Gaza a considérablement évolué.

Le 23 janvier, des militants palestiniens ont détruit des pans entiers de la barrière frontalière avec l'Égypte. Depuis, des centaines de milliers d'habitants de Gaza ont traversé la frontière et un grand nombre de ceux qui s'étaient antérieurement retrouvés bloqués en Égypte sont rentrés à Gaza. Suite aux tentatives des forces de sécurité égyptiennes de fermer la frontière le 25 janvier, le Hamas a détruit de nouvelles sections de la barrière frontalière. Plusieurs membres des forces de sécurité égyptiennes ont été blessés par des tirs de militants palestiniens. Ils ont toutefois fait montre de retenue et la situation est globalement restée calme. Le 29 janvier, les magasins situés dans la zone frontalière étaient pour la plupart vides et les forces égyptiennes ont commencé à refermer la frontière.

En Égypte, les Palestiniens ont acheté de la nourriture, des médicaments et d'autres produits qui ne sont généralement pas disponibles à Gaza en raison du blocus. Selon certaines informations, que nous n'avons pas été en mesure de vérifier, des armes et des explosifs seraient également rentrés à Gaza. Nous appuyons les efforts inlassables déployés par l'Égypte pour trouver dans le calme une solution pacifique à la situation le long de la frontière.

Depuis le 18 janvier, date à laquelle Israël a imposé un bouclage total, jusqu'à hier, seulement 32 camions chargés de marchandises sont entrés à Gaza, dont 10 financés par des dons jordaniens, contre une moyenne journalière de 93 camions au cours des deux premières semaines de 2008 et de 250 camions avant juin 2007. Actuellement, environ 224 camions n'ont pas pu être envoyés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), l'Organisation mondiale de la Santé et le Programme alimentaire mondial (PAM), même s'il semble, d'après les informations disponibles, que 35 camions de l'ONU et du Comité international de la Croix-Rouge doivent se rendre à Gaza aujourd'hui. Dans certaines zones de Gaza, le PAM n'a déjà plus de sucre ni de sel à distribuer et l'UNRWA a annoncé que ses stocks de conserves de viande seraient épuisés dans une semaine. Le personnel palestinien de l'ONU qui possède un permis pour sortir de Gaza n'est actuellement pas autorisé à le faire, ce qui entrave les opérations de l'Organisation.

Les importations de combustibles en provenance d'Israël ont repris le 22 janvier, si bien qu'au cours de la semaine se terminant le 27 janvier, 1 566 000 litres de diesel industriel au total ont été fournis à Gaza. Cette semaine, l'acheminement de 2,2 millions de litres de diesel industriel devrait être autorisé; toutefois, un peu plus de 3 millions de litres sont nécessaires pour éviter les coupures d'électricité et des réserves d'au moins 20 millions de litres sont indispensables pour assurer le fonctionnement normal de la centrale électrique. Si le niveau actuel des fournitures de combustibles se maintient, les coupures de courant continueront; dans certaines zones, elles durent huit heures par jour.

Certains puits fonctionnent à nouveau après avoir été raccordés au réseau électrique et aux groupes électrogènes en état de marche; cependant, d'après l'UNICEF, 40 % des habitants de Gaza n'ont encore qu'un accès limité à l'eau potable.

La crise incite à répondre d'urgence à la proposition de l'Autorité palestinienne d'être de faction aux points de passage de Gaza. Nous réaffirmons que le Secrétaire général y est particulièrement favorable et nous nous félicitons des récentes résolutions de la Ligue des États arabes et du Conseil européen à ce sujet. Nous nous félicitons également des efforts diplomatiques qui sont actuellement menés sur la question. Nous appelons toutes les parties à œuvrer d'urgence à la réouverture contrôlée des points d'entrée et de sortie de la bande de Gaza, tant pour des raisons humanitaires que commerciales, conformément aux dispositions des accords internationaux pertinents sur l'accès et les déplacements, signés en novembre 2005. Ces échanges doivent porter notamment sur le matériel et les équipements nécessaires à la reprise des projets en matière de relogement et d'enlèvement des décombres de l'Organisation des Nations Unies, qui est prête à promouvoir, de toutes les façons possibles, les efforts visant à mettre en œuvre les propositions faites par l'Autorité palestinienne.

Le mois écoulé a été marqué par une effroyable effusion de sang; au total 108 Palestiniens ont été tués et 229 blessés lors d'affrontements avec les Forces de défense israéliennes. Trois Israéliens ont été tués et 24 autres blessés par des militants palestiniens. Les incursions des Forces de défense israéliennes dans les villes de Cisjordanie se poursuivent régulièrement. Au cours de la période considérée dans le rapport, un couvre-feu a par exemple été imposé pendant trois jours, au début du mois de janvier, à l'ensemble de la ville de Naplouse. Plusieurs incidents violents ont également eu lieu en Cisjordanie, notamment dans le secteur occupé de Jérusalem-Est, où des militants palestiniens ont attaqué des membres de la police des frontières et des séminaristes israéliens.

Aujourd'hui, la Cour suprême israélienne a déclaré que les réductions de fournitures de combustibles et d'électricité à Gaza étaient légales. L'arrêt approuve en fait la décision, adoptée par le Gouvernement le 19 septembre 2007, d'imposer des sanctions dans la bande de Gaza en réponse aux tirs incessants de roquettes et d'obus de mortier dirigés contre Israël. Je saisis cette occasion pour rappeler au Conseil la déclaration du Secrétaire général du 19 septembre, dans laquelle il se disait préoccupé par la situation de 1,4 million de résidents de Gaza, y compris de personnes âgées, de jeunes et de malades, qui souffrent déjà des incidences de la fermeture prolongée, ajoutant que ces habitants ne devaient pas être punis pour les agissements inadmissibles de militants et d'extrémistes.

Nous constatons que l'intensité de la violence s'est considérablement réduite au cours de la semaine écoulée à Gaza et dans le sud d'Israël. Cependant, nous demeurons préoccupés par le fait que des militants palestiniens ont lancé 77 roquettes et obus de mortier la semaine dernière et que les Forces armées israéliennes ont lancé quatre incursions et attaques aériennes contre Gaza.

À la réunion d'information de la semaine dernière, l'Organisation des Nations Unies a condamné les tirs de roquettes contre des civils dans le sud d'Israël et appelé toutes les parties à respecter le droit international et ne pas mettre en danger la vie de civils. L'Organisation s'est dite également clairement et profondément préoccupée par les interventions militaires d'Israël, notamment les exécutions ciblées, ainsi que par les graves conséquences humanitaires de la politique israélienne de fermeture des points de passage. C'est pourquoi je ne répéterai pas ici ces déclarations.

Sur une note plus encourageante, les parties ont entamé des négociations portant sur les questions essentielles pendant la période considérée dans le rapport. Le Président des États-Unis, George Bush, s'est rendu dans la région et s'est engagé à faire tout ce qui était en son pouvoir pour veiller à ce qu'un accord de paix soit signé en 2008. Il a souligné que le point de départ des négociations sur le statut permanent était « la fin d'une occupation qui avait commencé en 1967 »; il a également fait publiquement plusieurs commentaires sur les frontières, les réfugiés, Jérusalem et la sécurité. Il a en outre lancé des appels insistants aux deux parties pour qu'elles respectent les engagements pris au titre de la Feuille de route, notamment le démantèlement des avant-postes, un gel des implantations et la prise de mesures pour lutter contre la violence et le terrorisme. Le général américain William Fraser a été désigné pour diriger les efforts visant à surveiller l'exécution de la première phase de la Feuille de route, conformément à l'accord commun d'Annapolis.

Les Coprésidents de la conférence des donateurs de Paris – la Commission européenne, la Norvège, la France et le représentant du Quatuor, Tony Blair – se sont réunis la semaine dernière pour faire le point sur les engagements pris à Paris par les participants. Ils ont insisté sur l'importance de faire évoluer concrètement et visiblement la situation sur le terrain en appliquant sans tarder le Plan palestinien de réforme et de développement. Le montant total de l'aide annoncée s'élève à 7,7 milliards de dollars. Un nombre important de donateurs ont l'intention de verser le montant de leur aide au compte du Trésor unique de l'Autorité palestinienne. Les Coprésidents sont convenus de se réunir à nouveau en mars.

À la demande du Premier Ministre Fayyad, la Banque mondiale est en train de concevoir un mécanisme pour un nouveau fonds d'affectation spéciale multidonateurs, qui sera chargé d'acheminer l'appui des donateurs vers le budget de fonctionnement de l'Autorité palestinienne. La Commission européenne a annoncé que le mécanisme européen d'aide aux Palestiniens, conçu en étroite concertation avec l'Autorité palestinienne, serait lancé le 1^{er} février pour assurer la relève du mécanisme international temporaire. Le mécanisme européen sera ouvert à tous les donateurs et associera investissement et appui aux dépenses courantes de façon plus complète que l'actuel mécanisme international temporaire.

Le représentant du Quatuor, Tony Blair, poursuit ses efforts pour assurer l'exécution des projets visant à promouvoir la revitalisation de l'économie palestinienne. L'équipe de pays des Nations Unies s'est réunie au début de cette

semaine pour renforcer la coordination entre les institutions et appuyer notamment le Plan palestinien de réforme et de développement.

Les efforts de réforme des Palestiniens et l'aide des donateurs ne peuvent pas avoir d'effets durables s'il n'y a pas d'assouplissement de la politique de bouclage, conformément à l'Accord régissant les déplacements et le passage. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, il existe 563 obstacles à la liberté de circulation des Palestiniens en Cisjordanie. Il est essentiel d'assouplir le bouclage pour favoriser la mobilité, la sécurité et la confiance.

À cet égard, les forces de sécurité de l'Autorité palestinienne poursuivent leurs efforts en vue de maintenir l'ordre public, et notamment de désarmer et d'arrêter les militants. Nous encourageons l'Autorité palestinienne à poursuivre et renforcer ses efforts pour qu'elle puisse respecter ses obligations en matière de sécurité décrites dans la Feuille de route au titre de la première phase et nous l'invitons à faire preuve d'une plus grande coopération pour appuyer ces efforts.

Le Secrétaire général a réaffirmé la position de l'Organisation des Nations Unies concernant l'illégalité des implantations. Dans la Feuille de route, au titre de la première phase, le Gouvernement israélien est prié de geler toutes les activités de peuplement, y compris la « croissance naturelle ». Nous demandons à Israël de respecter ses obligations, à savoir cesser les activités de peuplement, démanteler tous les avant-postes créés depuis mars 2001 et rouvrir les institutions palestiniennes à Jérusalem-Est. Les travaux de construction du mur poursuivent à l'intérieur du territoire palestinien occupé, s'écartent de la Ligne verte et contreviennent à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice.

...

Le Secrétaire général appuie pleinement les efforts entrepris par le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas en vue de parvenir à un accord de paix en 2008 et les encourage à faire des progrès concrets sur toutes les questions clefs, notamment celles liées au statut définitif. Il est cependant tout aussi important de stabiliser et d'améliorer la situation sur le terrain en vue de soutenir le processus d'Annapolis.

Le Secrétaire général continuera de travailler en étroite collaboration avec les partenaires au Quatuor, les pays de la région et le Conseil pour appliquer la Feuille de route et la solution des deux États, qui se traduirait par la coexistence dans la paix et la sécurité de l'État d'Israël et de l'État de Palestine, en application des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) et de l'Initiative de paix arabe.

XI. Le Mouvement des pays non alignés fait une déclaration sur la situation dans le territoire palestinien occupé

Le 31 janvier 2008, Rodrigo Malmierca Díaz, Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies, a, en sa qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, présenté au Secrétaire général Ban Ki-moon la déclaration sur la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, adoptée par le Bureau le 31 janvier 2008. La déclaration est reproduite ci-après (A/62/672; S/2008/70) :

Le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés constate avec un profond regret qu'une fois de plus, le Conseil de sécurité s'est montré incapable d'agir pour faire face à la situation qui prévaut dans le territoire palestinien occupé et, en particulier, à la crise humanitaire qui frappe la bande de Gaza, en raison des politiques et pratiques illégales et délibérées d'Israël, Puissance occupante, contre la population civile palestinienne.

L'inertie du Conseil de sécurité face à la situation à Gaza ne va pas contribuer à améliorer la situation sur le terrain, ni à faire progresser le processus de paix; elle porte atteinte à la crédibilité de cet organe et à sa capacité de résoudre efficacement les questions graves dont il est saisi.

Le Mouvement des pays non alignés remercie les membres du Groupe des pays non alignés membres du Conseil de sécurité et les autres membres du Conseil, soit la majorité écrasante des membres, qui, de bonne foi, n'ont ménagé aucun effort pour que le Conseil assume ses responsabilités et réagisse concrètement et en temps voulu à la catastrophe qui ne cesse de prendre de l'ampleur dans la bande de Gaza.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme sa profonde préoccupation face à la situation humanitaire alarmante dans la bande de Gaza et aux pratiques israéliennes illégales dans le reste du territoire palestinien occupé et appelle une fois de plus Israël, Puissance occupante, à respecter ses obligations en vertu du droit international et à mettre immédiatement fin aux châtiments collectifs qu'il impose au peuple palestinien et à tous les autres actes illégaux qu'il commet dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Le Mouvement demande à Israël d'ouvrir les passages frontaliers de la bande de Gaza pour permettre la circulation des personnes et des biens, notamment des fournitures humanitaires essentielles, telles que les denrées alimentaires et les médicaments, et l'approvisionnement en combustible, afin d'alléger les souffrances de la population civile palestinienne. À cet égard, le Mouvement se félicite de la proposition de l'Autorité palestinienne d'assumer la responsabilité du côté palestinien des passages frontaliers de la bande de Gaza.

Le Mouvement réaffirme son engagement à poursuivre ses efforts pour atténuer les privations dont souffrent les Palestiniens en ces moments difficiles et à promouvoir l'avènement d'un règlement juste, durable et pacifique de la question de Palestine et la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien dans un État palestinien indépendant ayant Jérusalem-Est pour capitale.